



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2137

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9° - Neuville sur Saône - Bron - Grigny - Saint Genis Laval - Chassieu - Meyzieu -
Villeurbanne - Dardilly - Francheville - Vaulx en Velin - Caluire et Cuire - Feyzin - Sainte Foy lès
Lyon - Saint Priest - Corbas - Ecully

objet : Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Convention avec l'Etat pour
l'année 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2137**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9° - Neuville sur Saône - Bron - Grigny - Saint Genis Laval - Chassieu - Meyzieu - Villeurbanne - Dardilly - Francheville - Vaulx en Velin - Caluire et Cuire - Feyzin - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Corbas - Ecully

objet : **Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Convention avec l'Etat pour l'année 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ainsi, fin 2010, la Communauté urbaine gère 16 aires d'accueil : Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon-Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône et Lyon 9°. En 2011, deux aires d'accueil supplémentaires devraient être mises en service et seront gérées par la Communauté urbaine (Ecully et Corbas).

Les coûts de gestion sont, en partie, financés par des subventions de l'Etat et par la participation des usagers, à savoir :

- l'Etat contribue au financement de la gestion à travers le versement d'une subvention dite "Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage" (AGAA), dont le montant est fixé par arrêté. Il est, à ce jour, de 132,45 € par place et par mois (arrêté du 28 mai 2004 relatif à la revalorisation des aides aux logements). Le versement de l'aide est conditionné à la signature d'une convention avec l'Etat et est effectué mensuellement, à terme échu, par la Caisse d'allocations familiales,

- les usagers versent une redevance d'occupation, une caution et s'acquittent de leurs consommations en fluides, sur la base des frais réels. Afin d'harmoniser les pratiques en matière d'accueil au niveau du département, la commission départementale consultative des gens du voyage du 10 décembre 2004 a fixé les tarifs suivants :

- . 1,50 € par place et par jour, soit 3,00 € par emplacement qui comprennent 2 places,
- . 50,00 € pour la caution.

A titre indicatif, le montant perçu en 2010 était de 449 200,00 € HT.

Pour percevoir la subvention de l'Etat, il est donc nécessaire de signer la convention pour 2011, avec celui-ci. Les aires dont l'ouverture est programmée en 2011 donneront lieu à la conclusion d'avenants à la présente convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - les conditions de versement, au profit de la Communauté urbaine, de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat pour l'année 2011.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes à encaisser seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 747 180 - fonction 524 - opération n° 0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.